

RAPPORT DE M.S... SUR LES VIOLENCES A L'EGARD DES JUIFS ET LES INCIDENTS DU 11 NOVEMBRE 1942
ET SUR LE POGROM DU 28 NOVEMBRE A RABAT.

INCIDENTS DE RABAT.

Manifestation du 11 Novembre: Vers 12h30 un attroupement, formé devant la gare, se rendit à la poste du cours Lyautey puis revint à la gare pour entendre des discours gaulistes de MM. BESSIERES et AQUAVIVA. La réunion reprit devant la Chambre de Commerce, où elle avait été convoquée, vers 13h30 en vue de l'élection - du reste ajournée d'un Comité Gauliste. A cette seconde réunion, il y eut encore des allocutions ainsi que des champs et quelques poings levés.

Une troisième manifestation eut lieu vers 18 heures au Mausolée Lyautey.

LES Juifs Marocains ne ^{participèrent} manifestèrent à aucune de ces manifestations.

Excitations anti-juives par les autorités françaises. Néanmoins, les autorités françaises la Police et surtout la Légion accusèrent les Juifs d'être les auteurs de ces manifestations. En fait dès le 10 Novembre à 22 H 30, les représentants de la Communauté Juive avaient été convoqués par M. BRUNEL, chef des services Municipaux qui les avertit qu'aucune manifestation juive ne serait tolérée et que les représentants de la Communauté seraient responsables de tout acte individuel d'un Israélite. Ainsi donc, les autorités françaises considéraient d'avance les Juifs comme les boucs émissaires des manifestations qu'allait inévitablement faire naître l'arrivée des Américains.

Le Jeudi 12 Novembre c'est à dire, le lendemain des manifestations, les autorités françaises du Contrôle firent répandre le bruit accusant les Juifs et excitant contre eux la population.

Mesures anti-juives ordonnées par les autorités Françaises. Après cette brève campagne d'excitation, le jour même, les autorités françaises du contrôle firent carner le Mellah par les goumiers arabes commandés par un sous-officier français. Puis, M. ROBERT, chef adjoint des Services Municipaux, ordonna en personne des rafles de Juifs absolument innocents pris au hasard, notamment parmi ceux qui faisaient la queue devant le débit de tabacs de la porte du Mellah. 25 au total furent arrêtés et, sur le réquisitoire du Commissaire du Gouvernement, furent condamnés par le Tribunal du Pacha à un mois d'emprisonnement. Dès le jour de leur condamnation et, pour la première fois dans l'histoire du Maroc, ces malheureux furent contraints de creuser des tranchées quoiqu'e entière-
 pleine ville, avec pelle et poche, se rendant à leur travail sous les hées de la population inaptes à ces travaux de terrassement. Chaque jour on peut les voir défiler en pa-
 .../...

DECLARATION DE M.B... SUR LES MESURES PRISES PAR LES AUTORITES CONTRE LES JUIFS DE RABAT APRES L'ARRIVEE DES TROUPES AMERICAINES.

Dès que l'on sut à Rabat que les troupes américaines devaient arriver, près de 2.000 français, drapeau français en tête, se rassemblèrent avenue Dar el Maghzen. Il y avait très peu de juifs parmi la foule. La police réagit et arrête quelques français qui arboraient la croix de Lorraine et qui, d'ailleurs, furent relâchés le lendemain ou le surlendemain. Cependant le Jeudi 12 Novembre, les Mellah de Rabat et de Safi furent brusquement consignés sur l'ordre soit du contrôleur soit du Chef de Service Municipaux. La police gardait les issues et l'on y pouvait entrer ou sortir que sur justification ou sur le vu d'un laissez-passer. Quelques gnomiers y furent introduits qui commencèrent par frapper à coups de matras les juifs qui se trouvaient dehors. Puis ils pénétrèrent dans les habitations privées et exigèrent qu'on leur servit à manger. Pendant plusieurs jours ils se firent nourrir gratuitement. Deux d'entre eux après s'être ainsi repués, exigèrent de leur hôte forcé qui leur amenât sa femme. Les gnomiers sous le moindre prétexte, frappaient les juifs de Taxes et d'amendes qu'ils encaissaient pour leur propre compte. D'autre part 40 Juifs à Rabat et 30 à Salé furent arrêtés et sont depuis, à la prison où ils ne sortent chaque jour que pour faire des travaux de voirie (nettoyage des tranchées dans l'avenue Gallièni près des remparts dans la ville indigène). C'est la première fois que les juifs sont astreints à des travaux forcés. Rien ne pouvait justifier ces mesures: il y avait comme dit plus haut, très peu de juifs parmi les 2.000 Français qui s'étaient rassemblés Avenue Dar el Maghzen il n'y a ^{pas} eu non plus de bagarres entre les juifs et indigènes. Faut-il faire un rapprochement entre ces mesures et la déclaration suivante faite par un haut fonctionnaire à M. BENABOU: " Que pensent donc les juifs? Calmez les. Ils ont déjà la tête dans la M....., nous les y ~~enfonçons~~ jusqu'au corps." On prête d'ailleurs des propos aussi singuliers à sa femme qui il y a quelques temps, aurait dit " Vivement que les Allemands soient là pour nous débarrasser de toute cette racaille."

Le mardi 24 Novembre, le Mellah était encore consigné bien que l'on pouvait y entrer et en sortir un peu plus facilement. J'ai vu une vingtaine de juifs, têtes rasées, pelles et pioches sur l'épaule, menés aux travaux par huit gnomiers, fusils en bandoulière. J'ai appris que l'adjoint au fonctionnaire cité plus haut avait donné, le 11 Novembre; l'ordre d'arrêter 25 Juifs au hasard à titre d'exemple et pour servir de leçon aux autres. Il avait promis au cours d'une intervention de les relâcher après 48 heures. En réalité ils furent bel et bien condamnés à un mois de prison. J'ai vu enfin que tout juif marocain surpris entraîné de parler avec un américain, était immédiatement arrêté. La semaine dernière 3 juifs

lace et les violences des goumiers qui les frappent à coups de crosse et de matraque.

De plus tout israélite trouvé en conversation avec un américain est immédiatement arrêté. Plusieurs juifs ont déjà été emprisonnés pour cette cause. Les autorités prétendent avoir interdit à tout juif de lier connaissance avec un américain sous le prétexte que des juifs auraient acheté des dollars au dessous du cours égal.

Vaines protestations de la Communauté. - Les représentants de la communauté juive ayant protesté auprès de M. BRUNEL, Chef des Services Municipaux, et offert leur démission, celui-ci les menaça d'emprisonnement et d'amende collective.

Vexations et Violences systématiques contre les juifs. -

1.- Ravitaillement. Le ravitaillement en viande des juifs est suspendu depuis l'arrivée des Américains, c'est à dire depuis trois semaines. Cette semaine-ci les marchands du Mellah n'ont pas reçu de farine.

2.- Défense passive. - M. CASTEL, ingénieur municipal de Rabat, s'est rendu au siège de la Communauté pour aviser les juifs qu'ils étaient tenus de creuser à leurs propres frais des tranchées autour du mellah en vue de la défense anti-^{aérienne} ~~généraliste~~. La communauté juive malgré sa pauvreté, est ainsi contrainte de dépenser journellement 1.500 Frs pour les travaux de terrassement de tranchées de la défense anti-aérienne qui sont, partout ailleurs, creusées, par les Travaux Publics, sur les fonds publics;

3.- "Dragonnades". Les goumiers chargés de la garde du mellah du 12 au 26 Novembre se faisaient loger et nourrir par les juifs et leur extorquaient de l'argent par violence ou menace. Ces procédés rappellent les "dragonnades" pratiquées par les garnissaires de Louvois contre les protestants du XVIIe siècle;

4.- Pogrom du Samedi 28 Novembre. Un facteur indigène chargé des télégrammes ayant renversé une juive enceinte au Mellah fut pris à parti par son mari et frappé par lui à la suite de cette altercation. Aussitôt après entre 12h30 et 14 heures le Mellah reçut une descente de goums et de police dirigés par des français. Tous les juifs rencontrés au hasard dans la rue furent sauvagement matraqués. Le juif qui avait frappé le facteur et cinq témoins de l'incident furent arrêtés et tellement maltraités que l'un d'eux, un électricien prénommé Méssaoud, se trouve actuellement à l'hôpital avec de ~~très~~ graves blessures.

Le Mellah reste cerné et la terreur règne au quartier juif. qui se demande si ce sont bien les Américains ou bien les Allemands qui ont débarqué au Maroc.



RAPPORT DE M.B... SUR LES MESURES PRISES PAR LES AUTORITES CONTRE LES JUIFS DE MEKNES
APRES L'ARRIVEE DES TROUPES AMERICAINES.

Depuis le Vendredi 13 Novembre, le Mellah de Meknès est consigné. Des agents, des gendarmes, de la troupe en gardent les issues, baïonnette au canon. Aucune sortie n'en est possible sans la présentation d'un laissez-passer délivré exclusivement aux juifs appelés à travailler au dehors. Aucune raison n'a été donnée lieu à cette mesure. Aucun prétexte n'en fut donné non plus. Meknès n'a pas eu la visite de ^{des} Américains, n'a connu aucune manifestation, ni accueil enthousiaste, ni bagarres entre arabes et juifs. Le 11 Novembre il y eut un peu plus de promeneurs que de coutume sur les grandes voies, ce n'était pas la foule. Parmi eux il y avait bien quelques juifs mais presque tous de la ville européenne, et presque tous connus. On croyait que ^{ils défileraient dans la ville. Les Américains} les Américains ne viendraient pas et les curieux se dispersèrent.

Il arrive que le Mellah soit consigné, mais cela n'a lieu qu'à la fête annuelle des Aïssouas et durant 24 heures pour éviter soit-disant, toute friction qui pourrait se produire entre les deux éléments de la population indigène. Mais jamais avec autant d'appareil policiers et militaires, jamais non plus pour une telle durée (aujourd'hui 1er Décembre la mesure n'a pas encore été rapportée) et surtout jamais avec autant de rigueur. C'est ainsi que le Samedi 28 Novembre dans l'après midi, à la sortie des cinq établissements cinématographiques de la ville, des agents procédaient à un filtrage du public. Tout ce qui était juif fut rangé à part jusqu'à la fin de la sortie. 350 à 400 juifs furent ainsi "cueillis" et, encadrés par les agents, conduits à travers la ville jusqu'au Commissariat où ils durent expliquer pourquoi et comment ils avaient quitté le mellah consigné. Ceux qui justifiaient d'un laissez-passer en règle se le virent confisquer à titre de sanction avec la menace de 6 mois de prison en cas de récidive sous prétexte que les laissez-passer leur avaient été délivrés uniquement pour se rendre à leur travail et non point pour en abuser en allant se distraire. Ceux qui en étaient démunis durent décliner leurs noms et adresses, furent avisés d'avoir à se présenter le lundi matin au tribunal du pacha et s'y voir infliger la punition que méritait une infraction aussi audacieuse. Une vingtaine a été ainsi, après une nuit et une journée de prison, condamnée à 100 Frs d'amende et 200 Frs de frais.

Cette hostilité d'ailleurs, ne se borne point aux gens du mellah, de nombreux juifs de la ville européenne doivent essuyer les rebuffades de certains fonctionnaires devenus plus irascibles depuis l'armistice franco-américain. A ceux qui viennent de la région solliciter le laissez-passer nécessaire pour se rendre dans telle ville où les appellent leur